TRAITEMENT DE LA PROTECTION AU FEU EN PLAQUES DE PLÂTRE

Référence FORM08

THÉMATIQUES :
- Aménagement
- Cloisons
- Plafonds
- Murs
- Planchers
- Protection feu

PUBLIC :
- Plâtriers plaquistes confirmés
- Personnes d'encadrement
- Techniciens bureaux d'études
- Commerciaux du négoce

DIFFICULTÉ : ● ● ○

PRÉREQUIS :
Notions générales du bâtiment

DURÉE : 2 jours

PRIX : 500 € HT / pers.
Formation hors frais de transport, d'hébergement et de restauration.

SE FORMER CHEZ KNAUF

SE FORMER CHEZ VOUS

OBJECTIFS

- Comprendre les contraintes liées à la règlementation incendie et savoir y répondre par des ouvrages en plaques de plâtre

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître les dispositions règlementaires liées à la protection contre l'incendie
- Savoir proposer des solutions techniques en cloisons répondant aux contraintes de la protection contre l'incendie
- Savoir proposer des solutions techniques en plafond répondant aux contraintes de la protection contre l'incendie
- Savoir proposer des solutions techniques de protection de structures répondant aux contraintes de la protection contre l'incendie

PROGRAMME

LA RÈGLEMENTATION INCENDIE

- Généralités, les définitions
- Les textes réglementaires et classement des bâtiments

LA CLASSIFICATION DES MATÉRIAUX ET ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION

- La combustibilité des matériaux : la réaction au feu, caractéristiques des différentes plaques de plâtre
- Le comportement des ouvrages : la résistance au feu
- Performances des ouvrages : les méthodes d'essais et procès-verbaux

LES SYSTÈMES COUPE-FEU EN CLOISONS

- Les exigences par type de bâtiments
- L'importance des choix : type de plaques, ossature, isolant
- Points particuliers de mise en œuvre
- Comportement au feu des jonctions cloisons plafond

LES SYSTÈMES COUPE-FEU EN PLAFONDS

- Les exigences par type de bâtiments
- Les contraintes liées au support
- L'importance des choix : type de plaques, ossature, isolant
- Points particuliers de mise en œuvre
- Comportement au feu des jonctions cloisons plafond

LES SOLUTIONS DANS LA PROTECTION DES STRUCTURES

- Les exigences réglementaires par type de bâtiment
- Méthode pour déterminer l'épaisseur de la protection
- Les techniques de pose : par agrafage ou vissage sur ossature

VISITE D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION DE PLAQUES DE PLÂTRE

Le déroulement des stages

Demande d'inscription à retourner à :

Knauf Centre de formation

Z.I. du Sauvoy - Saint-Soupplets

77234 Dammartin-en-Goële Cedex

ou par fax au 01 64 36 37 33

e-mail : florence.carratt@knauf.com
thierry.pigeroulet@knauf.com

Des horaires adaptés

Nos stages ont une durée variable selon les modules. Ils débutent en général à 9 heures et se terminent entre 17 et 18 heures.
Ces horaires de stage sont définis en accord avec les participants pour tenir compte des impératifs de transport (train, avion...).

Dispositif pédagogique

- Nos formations dispensées par les ingénieurs et techniciens Knauf sont interactives et comprennent des exposés didactiques, des discussions, des études de cas et des exercices pratiques.
- Nous disposons de 3 salles de formation pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes et dotées d'équipements audiovisuels et informatiques. Les aspects théoriques sont largement illustrés par la projection de documents vidéo ou de films, la présentation de maquettes de systèmes constructifs et d'échantillons.
- Des applications pratiques de mise en œuvre des systèmes seront réalisées en atelier permettant de travailler individuellement ou en groupe sur un projet précis, en situation et grandeur réelles.
- Les séminaires commerciaux font l'objet de simulations et exercices vidéo.
- Pour chaque formation, nous remettons aux participants un support de stage et une documentation technique de synthèse.
- Les acquis de formation sont évalués en fin de stage au moyen de questionnaires adaptés. Chaque participant procédera en outre à un autodiagnostic de connaissances en début et fin de session. Cet exercice contribue également à l'évaluation des acquis.

Fonctionnement du centre

Dans le centre de formation, toutes les dispositions sont prises pour que les stagiaires puissent être joints par leur entreprise si nécessaire. Toutefois, pour le bon déroulement de la prestation, les messages sont transmis au moment des pauses, sauf en cas d'urgence. Les numéros de téléphone et de télécopie du Centre figurent sur la plaquette d'informations pratiques.
Le site de Saint-Soupplets regroupe diverses unités de fabrication : plaques de plâtre, cloisons alvéolaires, profilés métalliques. La visite des ateliers au cours de leur séjour contribue évidemment à la formation des stagiaires.

Les stagiaires sont tenus de respecter le réglement intérieur du centre de formation ainsi que les consignes de sécurité applicables sur l'ensemble du site de Saint-Soupplets.

Accessibilité aux stages du Centre de Formation KNAUF par les personnes en situation de handicap

Notre site de formations est accessible aux personnes handicapées. Pour tout renseignement complémentaire merci de nous contacter au **01 64 36 37 00** ou par mail **thierry.pigeroulet@knauf.com**

Hébergement

Différents hôtels situés à proximité du centre de formation proposent des tarifs forfaitaires (chambre, petit-déjeuner, repas du soir) compris entre 70 € et 100 €.

Après le stage

Nous établissons les documents justificatifs légaux (attestations de stage, feuilles d'émargement). Environ deux mois après le stage, nous prenons à nouveau contact avec les stagiaires afin d'établir un bilan de la formation. Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Informations pratiques

Le plan d'accès

CENTRE DE FORMATION
Z.I. du Sauvoy
77165 Saint-Soupplets
Tél. : 01 64 36 37 00

www.knauf.fr

Coordonnées GPS :
Rue de la Bizière

TAXIS :
- Taxi Valentin : 06 07 99 66 63
- Taxi Tacolini : 06 63 84 91 76

Arrivée de l'aéroport Roissy - CDG

Prendre la direction Autoroute A104, puis suivre direction Soissons sur la RN2, sortie Othis, suivre Saint-Soupplets (D401) jusqu'au bout ; elle débouche sur la RN330 ; suivre direction Meaux, traverser Saint-Soupplets et à la sortie, au rond-point, prendre la 1ère à droite « Zone Industrielle du Sauvoy ». Suivre les indications.

Depuis Lille/Valenciennes (A1)

Rejoindre l'A1 direction Paris, sortie Senlis, suivre la RN330 direction Meaux, traverser Saint-Soupplets et à la sortie, au rond-point, prendre la 1ère à droite « Zone Industrielle du Sauvoy ». Suivre les indications.

Depuis Paris par le Nord (A1)

Rejoindre l'A1 direction Lille, sortie Francilienne A104 et RN2 direction Soissons, poursuivre sur la RN2, sortie Othis, suivre Saint-Soupplets (D401) jusqu'au bout ; elle débouche sur la RN330 ; suivre direction Meaux, traverser Saint-Soupplets et à la sortie, au rond-point, prendre la 1ère à droite « Zone Industrielle du Sauvoy ». Suivre les indications.

Depuis Paris par l'Est (A4)

Rejoindre l'A4 direction Metz Nancy, sortie Meaux par l'A140, traverser Meaux en direction Senlis, puis RN330 direction Senlis jusqu'à Saint-Soupplets. Au rond point prendre à gauche « Zone Industrielle du Sauvoy ». Suivre les indications.

Arrivée de Metz/Reims (A4)

Rejoindre l'A4 direction Paris, prendre sortie Saint-Jean-les-2-Jumeaux direction Meaux, traverser Meaux en direction Senlis, puis RN330 direction Senlis jusqu'à Saint-Soupplets. Au rond-point prendre à gauche « Zone Industrielle du Sauvoy ». Suivre les indications.

Où loger ?

NOMAD Hôtel - Roissy

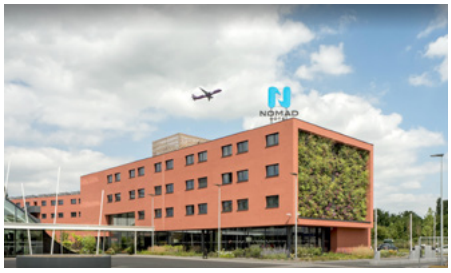

NOMAD Hôtel - Roissy

34-36 Rue de Paris
77990 Le Mesnil Amelot
Tél. : 01 78 90 15 50
Fax : 01 64 44 45 46
nomadparisroissy@nomad-hotels.com

Ibis Styles - Meaux Centre

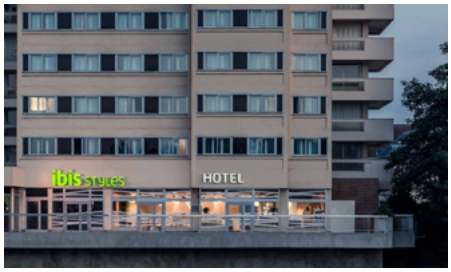

Hôtel Ibis Styles Meaux Centre

27, place Jean Bureau - 77100 Meaux
Tél. : 01 60 25 56 11
Fax : 01 60 25 18 27

Campanile - Meaux Est

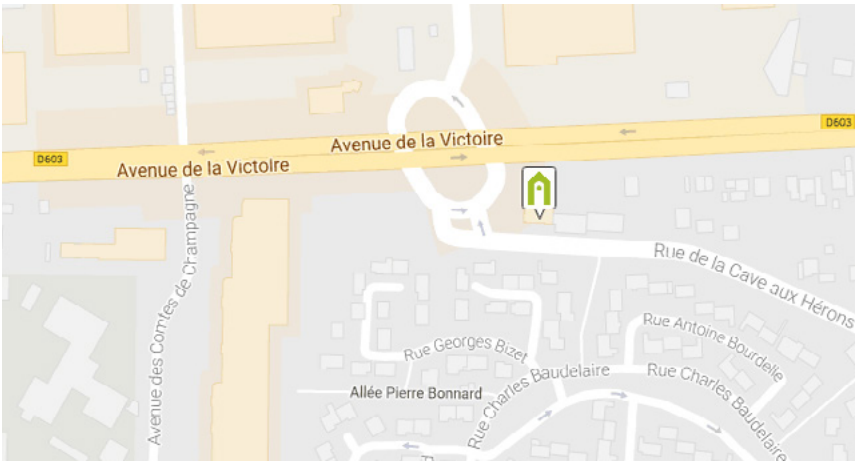

Hôtel Campanile Meaux Est

RN 3, 1 rue de la Cave aux Hérons
77100 Meaux
Tél. : 01 60 23 41 41
Fax : 01 60 23 44 41

Conditions générales de vente de prestation de service de formation

Les présentes conditions générales régissent les rapports entre le Service Formation Knauf Plâtres, S.C.S. au capital de 20.800.000 €, immatriculé au Registre du Commerce de Meaux sous le n° 317 668 200, dont le siège social est Zone Industrielle du Sauvoy – Saint-Soupplets – 77234 Dammartin-en-Goële Cedex, dont la déclaration d'activité a été délivrée par la Direction régionale du travail , de l'emploi et de la formation professionnelle - Préfecture de la région Île-de-France sous le numéro 11 77 04489 77, N° ne valant pas agrément de l'Etat (ci-après « le Service Formation », et son client, pour la réalisation d'une prestation de formation, et prévalent sur tout autre document.

Inexécution totale ou partielle de la convention

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au contractant les sommes indûment perçues de ce fait (article L.6354 du Code du Travail). Les parties conviennent de ce que toute inexécution totale ou partielle de l'action de formation imputable à l'entreprise bénéficiaire ou à son salarié stagiaire de la formation professionnelle (notamment en cas d'absence du stagiaire quels que soient les motifs, qu'ils soient justifiés ou pas par
une incapacité temporaire ou une indisponibilité) entrainera l'obligation pour l'entreprise bénéficiaire de verser à l'organisme de formation une pénalité contractuelle correspondant à 50 % du prix de la formation initialement prévue et non exécutée, et ce, aux fins de réparer le préjudice économique subi par l'organisme
de formation. Cette pénalité contractuelle fera l'objet d'une facture distincte de celle qui portera sur l'action de formation et ne pourra, en aucune façon, être imputée à l'obligation des entreprises consistant à participer au financement de la formation professionnelle.

Annulation, désistement d'un stagiaire

Pour tenir compte des impératifs de planification, une pénalité contractuelle sera due lors de l'annulation, du fait de l'Entreprise bénéficiaire, de l'action de formation. Le montant de cette indemnité forfaitaire sera de 30 % du coût de la formation prévue si l'annulation intervient plus de 7 jours avant la date du début du stage. En cas de renonciation par l'Entreprise bénéficiaire à l'exécution de l'action de formation moins de 7 jours avant la date du début de stage, Knauf Plâtres se réserve le droit de facturer une pénalité contractuelle fixée à 50 % du prix du stage. Il est rappelé par les parties que la pénalité contractuelle ne sera pas imputable sur les dépenses consacrées à la formation professionnelle continue.

Litige

Tout litige résultant d'un différend auquel les présentes conditions pourraient donner lieu et dont les modalités de règlement à l'amiable n'auront pas été trouvées, sera soumis au Tribunal de Commerce de Meaux.

Confidentialité

Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations ou à des tiers, les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition, sans l'accord préalable et écrit du Service Formation.

Loi informatique et libertés

Les informations qui sont demandées au participant sont nécessaires au traitement de l'inscription. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/78, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations qui vous concernent veuillez vous adresser au 01 64 36 37 00.

TARIFS AU 1ER JANVIER 2021
(susceptibles de modification)

- Formation inter-entreprises : le prix par participant s'élève à 250,00 € HT par jour
- Stages intra-entreprises : groupe maximun de 15 personnes : 1300,00 € HT par jour
- Ces sommes comprennent la fourniture de la documentation, les coûts pédagogiques
- Les frais de transport, d'hébergement, de restauration des stagiaires sont à la charge de l'entreprise
- Dans le cas où l'entreprise confierait à Knauf Plâtres la mission d'organiser l'hébergement et les repas, les frais feront l'objet d'une facturation à part en supplément

DOCUMENTS LÉGAUX

- La facture vous est adressée en deux exemplaires à l'issue du stage
- L'attestation de participation vous sera fournie après le stage
- Une attestation de présence pour chaque stagiaire peut vous être adressée sur demande
- Pour chaque stage, une convention de formation professionnelle continue établie conformément aux textes en vigueur vous est adressée en 3 exemplaires dont un à nous retourner signé et revêtu du cachet de votre entreprise

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

- Les modalités de règlement, entre les parties prenantes, sont les suivantes : règlement à réception de facture

ORGANISATION

Les formations «sur chantier» nécessitent une organisation préalable convenue entre le responsable de formation et l'entreprise. (préparation des supports sur chantier, fournitures de la matière d'oeuvre, espace de formation..)

Formulaire d'inscription

KNAUF FORMATION

WWW.KNAUF.FR

Je soussigné(e) : _____

Fonction : _____

Représentant la société : _____

Adresse : _____

_____

Tél. : _____ Fax : _____ E-mail : _____

N° Siret : _____

Module de formation souhaité : _____

Nombre de participants à inscrire : _____

Prénom, nom: _____

Prénom, nom: _____

Prénom, nom: _____

Prénom, nom: _____

Prénom, nom: _____

Prévoir des adaptions en lien avec une situation de handicap pour un ou plusieurs stagiaires ? : ☐ _____

_____

Dates souhaitées : _____

Remets ci-joint un chèque de _____ €, à l'ordre de la société Knauf.

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription.

Date : _____ Cachet de l'entreprise :

Signature :

Demande d'inscription à retourner à :

Knauf Centre de formation · Z.I. du Sauvoy - Saint Soupplets · 77234 Dammartin-en-Goële
ou **par e-mail** : florence.carratt@knauf.com ou thierry.pigeroulet@knauf.com